

- Buraliste de poste aux Bois: M^{me} veuve Hortense Gouvernon, des Bois (Berne), actuellement buraliste provisoire audit lieu ;
- Télégraphiste à Kalchofen: » veuve Anna-Barbara Hofer, de Hasle, à Kalchofen (Berne), buraliste de poste audit lieu ;
- » » St-Urbain: M^{lle} Ida Leuenberger, de Melchnau (Berne).

INSERTIONS.

Avis.

L'Annuaire de la Confédération suisse pour 1879/1880, qui vient de paraître et qui renferme la liste des fonctionnaires et l'état des officiers, ne sera plus distribué comme annexe gratuite à la Feuille fédérale. On peut se le procurer, broché, au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale, au prix de fr. 1.

Berne, juin 1879. [3].

La Chancellerie fédérale.

Exposition internationale à Melbourne.

D'après une communication de l'agence générale pour cette exposition, 8, Victoria Chambers, Westminster, London (voir Feuille fédérale du 15 mars 1879), les demandes d'emplacement dans les bâtiments de l'exposition peuvent avoir lieu jusqu'au 31 octobre de l'année courante.

Berne, le 3 juin 1879. [3].

*Le Département fédéral
du Commerce et de l'Agriculture.*

Congrès médical à Amsterdam en 1879.

Il résulte d'une communication officielle que le VI^e congrès périodique des sciences médicales aura lieu à *Amsterdam*, du 7 au 13 septembre 1879. Ce congrès sera exclusivement scientifique; il sera composé des médecins étrangers et indigènes qui se seront fait inscrire comme membres. Les statuts et le programme définitif, renfermant les conclusions des travaux envoyés, seront publiés dans le mois de juillet et expédiés à tous les médecins qui se seront annoncés, comme participants, au Comité à Amsterdam (président : Donders; secrétaire : Dr Guye).

On peut se procurer des renseignements plus détaillés sur ce congrès auprès du Département de l'Intérieur, où se trouve aussi déposé le programme provisoire.

Berne, le 2 juin 1879. [3].

Le Département fédéral de l'Intérieur.

Publication.

Nous appelons l'attention des populations viticoles sur le fait que l'importation des sarments, boutures, plants et ceps de vigne est défendue dans plusieurs Etats. Avant de faire l'envoi de ces objets, il est donc nécessaire de se faire renseigner exactement dans le but de savoir si le pays auquel ils sont destinés en permet l'importation; au cas contraire, les expéditeurs s'exposent au désagrément de voir la marchandise détruite à la station d'entrée.

Berne, le 3 juin 1879. [3].

*Le Département fédéral
du Commerce et de l'Agriculture.*

Chemin de fer Central Suisse.

Suivant communication faite par les administrations des chemins de fer étrangers respectifs, les tarifs spéciaux, du 15 février 1874, pour le transport des blés dès Ludwigshafen et Mannheim aux stations du chemin de fer Central Suisse, sont supprimés. Ces transports jouiront des taxes réduites du service de réexpédition jusqu'à et au départ de Bâle.

Bâle, le 29 mai 1879. [1]

*Le Comité de Direction du chemin
de fer Central Suisse.*

Chemins de fer du Nord-Est suisse.

Une 1^{re} annexe au tarif n° 12, du 1^{er} février 1878, pour le transport des charbons de la Sarre, entrera en vigueur le 1^{er} juin. Cette annexe contient les prix pour les stations d'Ennenda jusqu'à Linththal. On peut s'en procurer gratis des exemplaires auprès de nos gares aux marchandises.

Zurich, le 29 mai 1879.

Les taxes pour céréales et houille, Winterthour-Wald, indiquées dans le tarif des marchandises Nord-Est-Union Suisse, du 1^{er} mai 1878 (livret I, au bas de la page 60), seront supprimées dès le 1^{er} septembre prochain et remplacées par d'autres taxes plus élevées.

Zurich, le 31 mai 1879.

Le tarif général, du 1^{er} juillet 1876, pour le transport des vins et des fromages de et pour l'Italie par la voie du Brenner, entre Romanshorn-transit, d'une part, et Aarau-transit, Lucerne-transit et les gares du Jura-Berne-Lucerne, d'autre part, cessera d'être applicable à dater du 15 septembre 1879.

Zurich, le 31 mai 1879.

On peut se procurer, au prix de 50 centimes l'exemplaire, auprès des gares aux marchandises de Romanshorn et de Rorschach, un tarif exceptionnel, applicable dès le 1^{er} juin 1879, pour les expéditions en wagons complets de 10,000 kilogrammes, entre les ports de la mer du Nord et de la Baltique compris dans l'Union allemande de l'Ouest, d'une part, et Romanshorn, Rorschach et Bregenz, d'autre part.

Zurich, le 1^{er} juin 1878. [1]

*La Direction des chemins de fer
du Nord-Est suisse.*

Emigration pour le Venezuela.

Le Département soussigné a appris que l'on avait l'intention d'engager des Suisses à émigrer dans la République de Venezuela. La population de cet Etat se compose en majorité de métis de blancs, de nègres et d'Indiens. Le climat est tropical et ne convient aucunement aux Européens et notamment aux Suisses. Les parties basses sont excessivement chaudes et malsaines. Bien que certaines contrées, surtout celles qui sont élevées, puissent être considérées comme salubres, on doit dissuader sérieusement les émigrants de se rendre dans ce pays.

Berne, le 27 mai 1879. [3..].

*Le Département fédéral
du Commerce et de l'Agriculture.*

Publication postale.

A teneur de l'art. 26 du règlement de transport des postes suisses, du 10 août 1876, tous les envois de la poste appartenant au trafic de l'année 1878, qui, pour un motif quelconque, n'ont pu être distribués, et dont les envoyeurs sont restés introuvables, ainsi que tous les effets de voyageurs non réclamés et tous les objets ramassés autrement pendant la période dont il s'agit, ont été recueillis par les Directions d'arrondissement.

Ainsi donc, toutes les personnes qui se croiraient fondées à revendiquer le droit de possession sur l'un ou l'autre de ces objets sont invitées à s'adresser pour cela, par lettres affranchies, à la Direction d'arrondissement la plus rapprochée, en spécifiant exactement la nature du colis égaré, son contenu, etc., soit le lieu d'origine, l'adresse et la destination.

Après le délai de 3 mois à courir d'aujourd'hui, les objets non réclamés seront vendus au profit de la Caisse postale.

Berne, le 31 mai 1879. [3..].

*Le Directeur général des postes :
Ed. Höhn.*

Compagnie des chemins de fer de la Suisse Occidentale.

Convocation de l'assemblée générale.

Messieurs les actionnaires de la Compagnie des chemins de fer de la Suisse Occidentale sont convoqués, conformément aux statuts, en assemblée générale pour le *jeudi 26 juin prochain*, à 10 heures du matin, au Casino-théâtre (salle des concerts), à Lausanne, avec l'ordre du jour ci-après :

1. Rapports du Conseil d'administration et des censeurs sur la gestion et les comptes de l'année 1878. Approbation de la gestion du Conseil et des comptes.

2. Nomination de quatre administrateurs en remplacement de M. J.-J. Mercier, démissionnaire, et en confirmation ou remplacement de MM. Borel, Girod de l'Ain et Repond, désignés par le sort comme membres de la série à renouveler.

3. Nomination de trois censeurs chargés d'examiner la gestion et les comptes de l'année 1879.

L'assemblée générale se compose, aux termes des statuts, de tous les actionnaires propriétaires de dix actions au moins, ordinaires ou privilégiées, qui ont déposé leurs titres au plus tard cinq jours avant la réunion. Les dépôts seront reçus, à partir du lundi 9 juin jusqu'au samedi 21 du même mois inclusivement, à l'un des bureaux désignés ci-après :

à Lausanne :	à la caisse de la Compagnie, ancien hôtel des Alpes;
à Genève :	} dans les bureaux de la Société suisse pour l'industrie des chemins de fer;
à Neuchâtel :	
» Fribourg :	} auprès des chefs de gare;
» Vevey :	
» Yverdon :	
» Morges :	
» Rolle :	
» Nyon :	
à Berne :	chez MM. Gruner, Haller & C ^{ie} , banquiers;
à Bienne :	chez MM. Paul Blösch & C ^{ie} , banquiers;
à Paris :	} dans les bureaux de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, rue St-Lazare, 88.

En échange de leur dépôt, Messieurs les actionnaires recevront une carte d'admission nominative et personnelle, qui leur donnera le droit de circuler gratuitement sur les lignes de la Suisse Occidentale la veille et le jour de l'assemblée, soit les 25 et 26 juin.

Le rapport du Conseil d'administration sera distribué, plusieurs jours avant l'assemblée, à tous les actionnaires qui auront déposé leurs titres ou qui en feront la demande à l'administration.

Le jour de l'assemblée, les bureaux pour le contrôle des cartes d'admission, la signature des feuilles de présence et la distribution des bulletins de vote seront ouverts au Casino-théâtre dès 8 heures du matin. Il est recommandé aux actionnaires de s'y présenter le plus tôt possible, afin que les délibérations puissent commencer à 10 heures.

Lausanne, le 29 mai 1879. [2..]

Au nom du Conseil d'administration,

Le Président :

L. de Weck-Reynold.

Mise au concours.

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs prénoms et le lieu de leur domicile et d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé lors de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi donneront les renseignements nécessaires.

1) **Dépositaire** postal et facteur à Sédeilles (Vaud). S'adresser, d'ici au 20 juin 1879, à la Direction des postes à Lausanne.

2) **Dépositaire** postal et facteur à Allaman (Vaud). S'adresser, d'ici au 13 juin 1879, à la Direction des postes à Lausanne.

3) **Conducteur** pour l'arrondissement postal de Bâle. S'adresser, d'ici au 20 juin 1879, à la Direction des postes à Bâle.

4) **Facteur** de lettres à Wipkingen (Zurich). S'adresser, d'ici au 20 juin 1879, à la Direction des postes à Zurich.

5) **Facteur** de lettres à Trogen (Appenzell-Rh. ext.), avec l'obligation de tenir un aide à ses frais et sous sa propre responsabilité. S'adresser, d'ici au 20 juin 1879, à la Direction des postes à St-Gall.

6) **Télégraphiste** à Thierrens (Vaud). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 17 juin 1879, à l'Inspection des télégraphes à Lausanne.

1) **Commis** de poste à Genève.

2) **Facteur** de lettres à Genève.

} S'adresser, d'ici au
13 juin 1879, à la Direction des postes à Genève.

3) **Commis** de poste à Bâle. S'adresser, d'ici au 13 juin 1879, à la Direction des postes à Bâle.

4) **Conducteur** pour l'arrondissement postal de Zurich. S'adresser, d'ici au 13 juin 1879, à la Direction des postes à Zurich.

5) **Facteur** de lettres à Schönengrund (Appenzell-Rh. ext.). S'adresser, d'ici au 13 juin 1879, à la Direction des postes à St-Gall.

6) **Chef** de bureau au bureau principal des postes à Bellinzone. S'adresser, d'ici au 13 juin 1879, à la Direction des postes à Bellinzone.



INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1879
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	27
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	07.06.1879
Date	
Data	
Seite	815-820
Page	
Pagina	
Ref. No	10 065 376

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.